



Délibération n°2024-13

Date de la convocation : 03 04 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de conseillers présents : 14
 Nombre de conseillers votants : 16
 - dont « pour » : 16
 - dont « contre » : 0
 - « abstention » : 0

Objet : Affectation des résultats EHPAD 2023

Le 9 avril 2024 à 9h00

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

Etaient présents : Robert BACHERE, Valérie BRETTHOUS, Corine de PASSOS, Jean-Michel DULUCQ, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Julie FIALIP, Ginette GASSIE, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Jean-François LATASTE, Jean Marc LESCOUTE, Marie-Hélène SAGET, Roland TOUYA,

Etaient excusés : Marie Noëlle APOLDA, Gisèle MAMOSER,

Etaient Absents : Lucie LOUBERE,

Pouvoirs : Christelle CAMOUGRAND à Serge LASSERRE, Jacques HERNANDEZ à Jean-Marc LESCOUTE,

Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L5212-1 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

VU les Statuts du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans

CONSIDERANT l'état réalisé des recettes et des dépenses 2023, il convient d'affecter les résultats 2023 de la manière suivante :

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

N° de compte	Compte	EHPAD 400784088		Total
		Soins et dépendance	Hébergement	
12	Excédent			0.00 €
	Déficit (sans signe "-")	43 301.14 €	28 782.63 €	72 083.77 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

N° de compte	Compte	Soins et dépendance	Hébergement	Total
110	Report à nouveau (solde créditeur)			0.00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		175 601.86 €	175 601.86 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)	-43 301.14 €	-204 384.49 €	-247 685.63 €
---	--------------------------	--------------	---------------	---------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)			0.00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			0.00 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement			0.00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0.00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits	-43 301.14 €	-204 384.49 €	-247 685.63 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0.00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0.00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			-43 301.14 €	-204 384.49 €	-247 685.63 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok	Ok

Après avoir entendu Monsieur le Vice-Président,

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 040-200075687-20240409-2024_13-DE



Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter les résultats 2023 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus
- Le Vice-Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Vice-Président,

Serge LASSERRE

